

010/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2026

Objet : Composition du Conseil d'Administration du CCAS - Élection des membres élus au sein du conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 à L2122-7,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses article L123-6 et R123-7 et R123-8,

Considérant que le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par délibération du conseil municipal,

Considérant que l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6,

Considérant que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal à bulletin secret le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que les listès suivantes ont été déposées :

LISTE 1

- Christiane DUGAY
- Chantal COLLÉOU
- Sonia FLOCH
- Michel LE VEN
- Séverine SUIRE

- Hervé TILLY
- Cyrielle MOY

LISTE 2

- Catherine MÉNEZ
- Gilbert TOUDIC
- Sylvie FILÉNI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Guerlesquin à quatorze - sept conseillers municipaux élus et sept membres désignés par le Maire - en plus du Maire, Président de droit.**
- **Décide de procéder à l'élection des sept administrateurs élus représentant la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la Guerlesquin.**
- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Sièges à pourvoir : 7
- Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2,14

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : 12	5	1	6
Liste 2 : 3	1	0	1

Le conseil municipal proclame élus les administrateurs suivants :

- **Christiane DUGAY**
- **Chantal COLLÉOU**
- **Sonia FLOCH**
- **Michel LE VEN**
- **Séverine SUIRE**
- **Hervé TILLY**
- **Catherine MÉNEZ**

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY